

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT VINCENT SUR OUST

Nombre de
membres :
en exercice 17
présents 14
votants 16

Envoyé en préfecture le 15/05/2024
Reçu en préfecture le 15/05/2024
Publié le
ID : 056-265603142-20240319-CCAS20240101A-DE

Affiché le 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 19 mars à 19 heures 00,
le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Saint-Vincent-sur-Oust, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff.

Date de convocation : 28 février 2024.

Présents : Pierrick Le Boterff, Nadège Niel, Jean Hallier, Michèle Hallier, Catherine Boudet, Philippe Grosset, Élisabeth Sicot, Maryse Talbourdet, Béatrice Denoual, Daniel Gicquel, Bertrand Métayer, Bernard Méhat, Marie-Madeleine Tremblais, Valérie Richard.

Absents excusés : Annaïg Colombe (pouvoir Nadège Niel), Jessie Wirth, Marie-Joëlle Gougeon (pouvoir Marie-Madeleine Tremblais).

Absents :

Secrétaire de séance : Nadège Niel.

Délibération numéro : CCAS20240101A

Objet : Adoption du procès-verbal du CCAS du 7 décembre 2023.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée l'adoption du procès-verbal de la réunion du CCAS précédente en date du 7 décembre 2023 (pas de délibération prise).

Après en avoir délibéré, le CCAS DÉCIDE à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2023,
- D'autoriser sa signature par le maire et le secrétaire de séance.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,



Nadège Niel

Le Président,



Pierrick Le Boterff.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
le :
Publié ou notifié le :

